



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 58688

Texte de la question

M Francis Geng demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt s'il pourrait préciser aux agriculteurs de l'Orne quelles seront exactement les conséquences de la réforme de la PAC, dans deux domaines bien précis, qui concernent, d'une part, la baisse des prix des céréales, d'autre part, la prime à la vache allaitante. Il est clair que les pouvoirs publics doivent prendre conscience des implications de leurs décisions et qu'ils doivent savoir se mettre au niveau de ceux qui subissent ces mesures et analyser les situations concrètement telles qu'elles se présentent aux agriculteurs. Ainsi, quant au premier point, le choix du rendement régional ou départemental comme référence pour le calcul des primes, loin de participer au rééquilibrage des zones rurales et à une politique de redistribution entre les régions, contribue bien au contraire à aggraver les différences et à accentuer la sélection. L'Orne, par exemple, avec un tel système, peut perdre jusqu'à 500 francs par hectare, surtout si l'on ajoute que le maïs ensilage est considéré comme une céréale. Quant au second point, tout aussi fondamental, il faut noter qu'avec cet accord du 21 mai le déséquilibre s'accroît au détriment de l'élevage. Le Gouvernement n'a pu ou su assurer l'avenir d'un secteur qui souffre de l'absence d'une politique nationale claire et cohérente. En ce qui concerne notamment les vaches allaitantes, il serait pourtant souhaitable d'insister davantage pour que le régime des primes prenne en considération toutes les vaches allaitantes, même celles détenues dans les cheptels laitiers. En effet, elles participent, au même titre que les autres, à l'équilibre du cheptel « lait » et « allaitant » et il n'y a des lors aucune raison susceptible de justifier leur exclusion. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de prendre en considération ces réflexions et rassurer au mieux les agriculteurs, très déçus que le Gouvernement n'ait pas tenu ses engagements.

Texte de la réponse

Reponse. - Sur le problème du choix du rendement régional ou départemental comme référence pour le calcul des primes, le Gouvernement a obtenu que soit prise en compte, comme base de référence, une combinaison du rendement régional et du rendement national. Sur le problème de la prise en considération, pour le régime des primes, de toutes les vaches allaitantes, même celles détenues dans les cheptels laitiers, la Commission s'est engagée à proposer au conseil d'étendre le bénéfice de la prime à un certain nombre d'élevages laitiers extensifs des zones défavorisées.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58688

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2470